



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 29 juin 2020 à 20 heures 00 minutes
à la mairie

Présents : M. BARRAULT Didier, M. BELLIN Jérôme, M. BOUCHET Roland, M. CHAMPIGNY Alain, Mme GENAIVRE Isabelle, M. GREGOIRE Philippe, Mme GREMILLON Maryse, Mme GUILLET Angéline, Mme JUCHAULT Alexandra, M. LACOMBE François-Xavier, M. MAYORAL Jean-Pierre, M. MONTOUX Johan, Mme RAS Anaïs, M. ROY Quentin, Mme SICARD Mélanie

Secrétaire de séance : M. BELLIN Jérôme

Président de séance : M. BOUCHET Roland

Approbation et signature du procès-verbal de séance du 15 juin 2020.

2020-056 VOTE DU TAUX D'IMPOSITION POUR 2020

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Roland BOUCHET, Maire, et sur sa proposition de conserver les taux de 2019, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote et arrête comme suit les taux d'imposition 2020 :

TAXES	BASES PREVISIONNELLES POUR 2020	TAUX	PRODUITS
Foncier bâti	624 600,00 €	14,21 %	88 756,00 €
Foncier non bâti	84 500,00 €	34,93 %	29 516,00 €
TOTAL			118 272,00 €

2020-057 REPERTOIRE ELECTORAL UNIQUE - COMMISSION DE CONTROLE

Considérant que deux listes se sont présentées et ont obtenu des sièges au conseil municipal lors des élections municipales qui se sont déroulées en le 15 mars 2020.

Considérant que la commune d'Aslonnes doit donc appliquer les règles relatives aux communes de plus de 1 000 habitants dans lesquelles deux listes ont obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement.

Considérant que Madame la Préfète nommera les membres de la commission de contrôle, qui sera composée de trois membres du conseil municipal appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, et de deux membres du conseil municipal appartenant à la liste ayant obtenu le moins grand nombre de sièges (dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission), d'un délégué de l'administration et d'un délégué désigné par le Tribunal de Grande Instance.

Considérant que le maire, les adjoints titulaires d'une délégation, et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ne peuvent participer aux travaux de la commission de contrôle.

Considérant que la commission de contrôle statuera sur les inscriptions et radiations et sera effective après nomination par Madame la Préfète.

Monsieur le Maire sollicite chaque conseiller municipal inscrit dans l'ordre du tableau souhaitant participer aux travaux de la commission de contrôle, et inscrit la réponse pour chacun, à savoir :

Nom	Prénom	Date de Naissance	Inscription à la Commission de contrôle
<i>LISTE AYANT OBTENU LE PLUS GRAND NOMBRE DE SIEGES</i>			
CHAMPIGNY	Alain	31/07/1950	<i>non</i>
JUCHAULT	Alexandra	04/04/1981	<i>oui</i>
LACOMBE	François-Xavier	07/05/1971	<i>non</i>
MAYORAL	Jean-Pierre	15/04/1950	<i>non</i>
GREMILLON	Maryse	18/07/1957	<i>oui</i>
BARRAULT	Didier	08/11/1957	<i>oui</i>

GENAIVRE	Isabelle	09/11/1968	<i>oui</i>
MONToux	Johan	14/07/1977	<i>non</i>
GUILLET	Angéline	26/10/1982	<i>oui</i>
SICARD	Mélanie	26/07/1986	<i>non</i>
RAS	Anaïs	11/10/1989	<i>non</i>
LISTE AYANT OBTENU LE MOINS GRAND NOMBRE DE SIEGES			
GREGOIRE	Philippe	17/05/1960	<i>non</i>
BELLIN	Jérôme	12/05/1977	<i>oui</i>
ROY	Quentin	28/06/1979	<i>oui</i>

Monsieur le Maire est chargé de transmettre cette liste à Madame la Préfète pour nomination des conseillers municipaux qui seront membres de la commission de contrôle.

2020-058 SALLE POLYVALENTE – MODIFICATION DES MODALITES DE LOCATION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire, et décide les nouvelles modalités de location de salle polyvalente pour les particuliers et les associations extérieures à la commune, à savoir :

- dépôt d'une option avec un délai de 1 mois pour confirmer la réservation,
- encaissement des arrhes dès la réservation définitive de la salle polyvalente,
- aucun remboursement des arrhes si annulation dans les 45 jours précédents la date de location

2020-059 DELIBERATION RELATIVE A L'ADHESION A LA MISSION DE REALISATION DES DOSSIERS CNRACL PAR LE CENTRE DE GESTION

Après débats et discussions, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- autorisent le Maire à signer la convention relative à la réalisation des dossiers CNRACL par le Centre de Gestion applicable du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022,
- Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION ACCORDEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL SUIVANT DELIBERATION N° 2020-038 DU 15 JUIN 2020 :

N° 2020-001 du 18 juin 2020 : acceptation l'offre de la Société VIENNE DOCUMENTIQUE de remplacement du photocopieur XEROX 7225V T actuel, 25 pages minutes, au coût copie de 0,0045 € H.T. en noir et blanc, et 0,0452 € H.T. en couleur, par une imprimante couleur multifonction ALTALINK 8035V T de XEROX, 35 pages minutes, au coût copie de 0,00242 € H.T. en noir et blanc, et 0,0242 € H.T. en couleur.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe :

- l'assemblée de l'obligation de procéder le 10 juillet 2020 à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants, grands électeurs pour les élections sénatoriales qui se tiendront en septembre 2020.
- que l'achat du lot n° 44-2 du lotissement de La Touche vient d'être confirmé, et que des personnes sont très intéressées par l'achat du lot 46-2,
- demande l'avis du conseil municipal sur :
 - o l'emplacement du parcours de santé, soit entre la salle des associations et du terrain de pétanque, soit autour du lotissement de La Touche en allant vers le bassin d'orage du dit lotissement. Messieurs Philippe GREGOIRE et Jérôme BELLIN sollicitent une implantation à Vaintray ou à Laverré, Madame Angéline GUILLET est pour les implanter sur le bourg.
 - o les demandes de projet d'installation de parc éolien sur le territoire de la commune. Le conseil municipal est plutôt défavorable. Ceci fera l'objet d'une délibération lors du prochain conseil.
- propose que la commission du personnel se réunisse rapidement. Une date reste à déterminer en fonction des disponibilités des membres.

Monsieur François-Xavier LACOMBE fait part de ses démarches (devis, études...) quant à l'implantation, début septembre, d'un panneau d'information lumineux afin d'avoir une diffusion de l'information rapide, complète et concise envers la population.

Fait à ASLONNES, le 30 juin 2020
Le Maire,
Roland BOUCHET

